

**Délibération n° DEL\_2026\_057**



Date de convocation : 15 avril 2026  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 26  
Nombre de délégués votants : 31  
Nombre de pouvoirs : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 23 AVRIL 2026)**

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents :**

Mme BERGES Isabelle, M. JAVELAUD Olivier, Suppléant de M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

**Pouvoirs :**

M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul  
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert  
M. GABASTON Jean-Pierre donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis  
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand  
M. LASSALLE Christian donne pouvoir à Mme GRISMONDI Muriel

**Absents ou excusés :**

Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

**Secrétaire de séance** : M. BUNEL Marcel

\*\*\*\*

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la nomenclature M57,

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2025 du budget principal, et la décision d'affectation des résultats préalables,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 avril 2026,

Vu le projet de budget du Budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour l'exercice 2026 transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, tel que détaillé en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**ADOpte** Le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>6 616 255,00 €</b> (dont 2 528 426,81 € de RAR)	<b>14 300 260,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>6 616 255,00 €</b> (dont 1 257 575,44 € de RAR)	<b>14 300 260,00 €</b>

**AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

*Adopté*

23 voix pour  
8 abstentions

*Robert CASADEBAIG, Robert DAGUERRE, Michaël DESSEIN, Jean MONTOULIEU, Jean-Luc BRAUD, Alexandra SANCHOU, Léa MOURASSE, Gérard LAMAGNERE*

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON